

Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

**Avec l'ARDH, votre caisse de retraite peut vous aider
lors de votre retour à domicile après une hospitalisation**

L'ARDH c'est

- une demande simplifiée
- un montant forfaitaire à utiliser sous 3 mois
- ne pas être bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa)



Pourquoi

avec l'ARDH, vous pouvez financer :

- une aide à domicile
- de la téléassistance
- du portage de repas
- du petit matériel chez vous :
barre d'appui dans une douche,
chemin lumineux dans un couloir...



Comment

- J'organise mon retour à domicile avec l'établissement de santé pour bénéficier des services dès ma sortie.
- Je dépose ma demande auprès de ma caisse de retraite.



**pour plus d'infos
Flashez-moi!**



• www.atoutsprevention-ra.fr